

EASTMAIN-1-A-SARCELLE-RUPERT



***Efficacité des débits réservés écologiques
pour le poisson***

Dans le projet des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle et de la dérivation partielle de la Rupert, en plus de maintenir un débit réservé écologique minimal de 127 m³/s au point de dérivation, on a construit cinq seuils, deux épis et un tapis en enrochement. La rivière Rupert se prêtait bien à l'installation de ces ouvrages en raison de sa configuration en escalier, avec de longs tronçons à pente très faible séparés par des rapides. Ainsi, la présence de ces huit ouvrages hydrauliques permet de maintenir le niveau d'eau sur environ 50 % du tronçon à débit réduit de la rivière.

Envers la faune et la flore

EASTMAIN-1-A-SARCELLE-RUPERT



Vue de la phase de construction.

Le chenal au PK290 en septembre 2010.

A quoi sert le régime des débits réservés écologiques ?

Rappelons que le régime de débits réservés écologiques vise à préserver l'habitat de fraie d'espèces de poissons occupant des zones de rapides peu profondes sur le cours aval de la rivière Rupert. Ces espèces cibles sont représentées par l'esturgeon jaune, le doré jaune et les meuniers rouge et noir qui fraient au printemps ainsi que par le grand corégone à l'automne.

La fraie en 2010 s'est déroulée de façon semblable aux années précédentes

Tout comme dans le cas de l'esturgeon jaune, du doré jaune et des meuniers au printemps ainsi que du grand corégone à l'automne, la fraie a eu lieu à l'intérieur de la même période que celle observée avant la diminution du débit. Les données recueillies montrent que la fraie de ces espèces en 2010 s'est déroulée de façon semblable aux années précédentes, malgré la diminution du débit de la rivière Rupert.

Le suivi du déroulement de la fraie des espèces cibles se poursuivra en 2011, 2012 et 2014.

Pour plus d'information :

MARTIN DESGAGNÉ, Conseiller-Affaires autochtones et suivi de projets 1 800 903-9705, poste 4951
Ce bulletin d'information est publié par la Direction régionale La Grande Rivière d'Hydro-Québec

Envers la faune et la flore